

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 148

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Collège Yves Montand à Allauch - Traitement de l'inconfort thermique et de l'accessibilité handicapés

**Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
12546**

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'appréciation de la Commission Permanente, le projet de traitement de l'inconfort thermique et de l'accessibilité handicapés au collège Yves MONTAND à ALLAUCH.

CONSISTANCE DU PROJET

Sur une année scolaire (hors vacances d'été), à l'intérieur d'une majorité des locaux, des températures anormalement élevées ont été enregistrées. Pour la façade Sud, des températures supérieures à 30°C sur 14% du temps et des températures supérieures à 26°C sur plus de 30% du temps ainsi qu'une difficulté à chauffer certains locaux en période hivernale ont été constatées. Pour la façade Nord, des températures supérieures à 30°C sur 2% du temps et des températures supérieures à 26°C sur plus de 20 % du temps ainsi qu'une difficulté à chauffer certains locaux en période hivernale ont également été observées .

Le Conseil Départemental a donc confié à un bureau d'études spécialisé un diagnostic du bâti et des installations qui a mis en évidence une conception déperditive des menuiseries extérieures (grandes surfaces vitrées, vitrages vétustes et peu performants...) et un manque de ventilation dans les salles concernées.

L'étude a préconisé le remplacement des menuiseries extérieures en façades Nord et Sud avec la mise en place de brise-soleil en façade Sud, ainsi qu'un complément des installations de ventilation afin de créer une sur ventilation nocturne. L'éclairage zénithal (verrière) du hall d'entrée doit également être remplacé.

Par ailleurs, il convient aussi d'engager des travaux liés à l'accessibilité handicapés dans cet établissement, certains travaux concernant les portes extérieures, conformément à l'agenda d'accessibilité programmé.

Le montant total de cette opération est estimé à **1 410 000,00 € T.T.C.** dont **170 000,00 € T.T.C.** pour les prestations intellectuelles et **1 240 000,00 € T.T.C.** pour les travaux.

Le montant affecté aux prestations intellectuelles a fait l'objet d'une inscription au titre de la DM2 2016 dans le cadre de l'autorisation de programme n°2004-14004 A de « rénovations diverses des collèges ».

Le montant affecté à la part travaux fera l'objet d'un rapport ultérieur.

PROPOSITION

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet de traitement de l'inconfort thermique et de l'accessibilité handicapés au collège Yves MONTAND à ALLAUCH,
- d'approuver le coût prévisionnel des prestations intellectuelles dont le montant s'élève à **170 000,00 €T.T.C.**

La dépense sera imputée au chapitre 20 « prestations intellectuelles » du budget départemental.

En cas d'accord de votre part, les prestations intellectuelles seront lancées selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL